



# Appel à projet destiné aux associations actives en Région de Bruxelles-Capitale pour la réalisation de projets « zéro déchet» durables

---

## Règlement

Edition : 2018



## Table des matières

Cadre général de l'appel.....	3
Définition du zéro déchet.....	4
Qui peut participer à l'appel à projet.....	5
Les objectifs de l'appel à projet.....	5
Catégories de projets recherchées.....	6
1. Des ateliers ouverts au grand public.....	6
2. La sensibilisation de groupes cibles particuliers.....	7
3. Développer de nouveaux services/infrastructure Zéro déchet.....	8
Projets exclus.....	8
Exigences liées à l'ensemble des projets.....	9
Ce qui est mis à disposition.....	11
Aide financière.....	11
Aide méthodologique.....	12
Formations.....	12
Outils de sensibilisation.....	12
Agenda des événements « Zéro Déchet ».....	13
Mise en réseau des acteurs.....	13
Mise à l'honneur des projets.....	13
Procédure.....	13
Critères d'éligibilité.....	13
Critères de sélection.....	14
Introduction des dossiers de candidature.....	15
Jury.....	15
Démarrage du projet.....	16
Plus d'information.....	16



## Cadre général de l'appel

La Région de Bruxelles-Capitale souhaite diminuer l'empreinte environnementale des ménages et lance un grand mouvement de sensibilisation autour de la thématique Zéro Déchet afin d'en populariser les modes de vie, de stimuler une réflexion individuelle et collective sur les besoins, les valeurs et les normes sociales liés à la consommation et d'induire des changements de comportements concrets.

Ce programme a une **visée pluriannuelle** et fait partie intégrante du Plan de Gestion des Ressources et des Déchets de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le principe de ce dispositif est d'apporter un cadre et un soutien aux citoyens pour leur permettre de passer à l'acte en s'appuyant sur :

- un environnement communicationnel positif et soutenant (campagne de communication, ménages témoins...);
- une information électronique facilement accessible, pratique et concrète ;
- une concertation régulière avec différents acteurs en lien avec le dispositif
- des ambassadeurs du « zéro déchet » c'est-à-dire des citoyens actifs bénévoles qui informent, sensibilisent et transmettent leur expérience à d'autres citoyens pour développer des actions concrètes de transmission de savoir-faire et de mise en pratique ;
- un ensemble d'acteurs de première ligne soutenus au travers des appels à projet.

Actuellement, deux catégories d'acteurs sont invitées chaque année à participer à un appel à projet :

- Les collectifs de citoyens (appel à projet « Inspirons le quartier ») ;
- les communes et les CPAS (appel à projet « Agenda 21 local »).

Pour les collectifs de citoyens (appel à projet « inspirons le quartier » - volet zéro déchet), deux catégories de projets sont recherchées :

- la mise en place de « services / infrastructures » pour citoyens autour du zéro déchet (Ex: give boxes, donneries, prêterie, etc.) ;
- La mise en place de « dynamiques de groupes » centrées sur le changement de comportements – projets non ponctuels.

Pour les communes et les CPAS (appel à projet « Agenda 21 » - volet déchets ressources), un soutien est accordé pour les communes qui :

- testent des actions de réduction et de gestion de leurs propres déchets ;
- proposent aux citoyens de nouveaux services « zéro déchet » (ex : location/partage de matériels, etc.) ou infrastructure (Ex : mise en place d'un réseau de give boxes) ;
- favorisent /soutiennent les dynamiques locales autour du zéro déchet (Ex : information, mise à disposition de locaux, de matériels, encadrement des dynamiques locales, etc.) ;
- développent des actions de « passage à l'acte » en matière de Zéro Déchet (ex : formation, atelier, événements, etc.).



Le présent appel à projet **complète le dispositif existant** et vise les associations actives sur le territoire de la Région dans des domaines variés comme l'aide sociale, l'alphabétisation, les échanges culturels, l'aide aux jeunes, etc. Ces projets viseront à développer des actions de « passage à l'acte » en matière de Zéro Déchet (ex : formation, atelier, événements, etc.).

L'intérêt pour la Région est, d'une part, l'inclusion de publics qui ne participent pas facilement aux activités régionales et d'autre part, la démultiplication de l'action régionale pour avoir un effet d'entraînement sur un grand nombre de Bruxellois.

## Définition du zéro déchet

De nombreux bruxellois trient leurs déchets, mais la Région souhaite aller un pas plus loin : vers le zéro déchet. L'essentiel dans cette démarche, est de **réduire davantage la consommation et les ressources utilisées pour la fabrication et la distribution** de marchandises, grâce à de nombreuses alternatives à portée de main : louer, partager, emprunter, acheter en 2ème main, faire soi-même, maximiser les objets et emballages réutilisables, réparer, donner pour réutiliser, et enfin recycler. D'autant que le zéro déchet génère de l'emploi, du lien social et de nouvelles activités économiques. C'est le principe de l'économie circulaire : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

La promotion du mode de vie zéro déchet est basée sur :

- la simplification : pourquoi acheter 10 produit si un seul suffit ;
- le développement du sens critique vis-à-vis de la consommation, de ses impacts et des facteurs incitants à la consommation (ex : marketing, publicité) ;
- les actions de partage (achats en commun, prêt, donnerie, givebox, Système d'Echange Local (SEL)...), de réemploi, d'entretien et de réparation ;
- les achats peu/non emballés (vrac, emballages réutilisables, eau du robinet, lutte contre les pailles et autres objets jetables) ;
- la lutte contre les publicités papier (autocollant Stop-Pub ; désinscription aux newsletters...) ;
- l'appel à l'économie de la fonctionnalité/collaborative ;
- le Do-It-Yourself (DIY pour les petites préparations alimentaires, les produits d'entretien et cosmétiques).



## Qui peut participer à l'appel à projet

Toute association sans but lucratif (asbl) implantée et active en Région de Bruxelles-Capitale peut participer.

Cet appel à projet ne s'adresse pas aux:

- Associations de fait ; Aux écoles (maternelles, primaires et secondaires), aux hautes écoles et aux universités mais bien aux associations d'étudiants ;
- Administrations locales (communes et CPAS) ;
- Entreprises ;
- Coopératives ;
- Particuliers ;
- Associations internationales sans but lucratif (aisbl) actives en Région de Bruxelles-Capitale ;
- Associations de commerçants
- Associations représentant des entreprises (fédération, etc.)

## Les objectifs de l'appel à projet

Il s'agit de :

- Stimuler le développement de modules d'apprentissage, d'échanges d'expérience et de sensibilisation au zéro déchet proche de tout citoyen ;
- Sensibiliser des publics non encore prêts à passer à l'acte ;
- Aider les associations à mettre en place des nouveaux services (Bibliothèque d'outil, babythèque, etc.) ou infrastructures (give boxe, etc.) facilitant l'accès des habitants au mode de vie zéro déchet.



## Catégories de projets recherchées

### 1. Des ateliers ouverts au grand public

Pour permettre aux habitants de passer au zéro déchet, il est souvent nécessaire d'apporter des éléments très concrets, d'expérimenter et de montrer qu'il est possible d'atteindre rapidement des résultats sans modifier fondamentalement son mode de vie.

Les ménages qui désirent s'engager dans le défi d'adopter le mode de vie zéro déchet et plus globalement l'ensemble des Bruxellois auront besoin de trouver, proche de chez eux :

- des ateliers de transfert de savoir-faire (le plus souvent en lien avec le DIY)
- des rencontres avec des personnes ayant elles-mêmes expérimenté le zéro déchet ;
- des dynamiques collectives de changement ;
- des cycles de conférences,
- etc.

L'objectif de l'appel à projet est de rechercher des associations pour organiser des modules d'apprentissage, d'échange d'expérience et de sensibilisation au zéro déchet, proche de tout citoyen, ouverts au public, sous forme d'ateliers qui peuvent être ponctuels mais organisés régulièrement ou sous forme de cycles de formations/accompagnement.

Les ateliers peuvent être mono thématiques (Ex : formations aux produits d'entretien, sensibilisation à l'abandon d'objets jetables : paille, gobelets/mug, lingettes, ...) ou multi thématiques (Formation aux produits d'entretien, à la réparation, à l'upcycling...).

#### Priorités :

- aux actions qui proposent une offre accessible à un grand nombre de Bruxellois (nombre de participants, régularité des animations, etc.) ;
- aux projets pouvant être mis en œuvre le plus rapidement après l'acceptation du subside.



## 2. La sensibilisation de groupes cibles particuliers

Il s'agit de projets menés par des associations souhaitant développer des défis zéro déchet auprès de leurs membres (Ex : membre d'un club de sport) ou groupes de bénéficiaires habituels (Ex : Adultes en formation).

A titre d'exemples,

- des ateliers de transfert de savoir-faire ZD ;
- des visites ;
- défis, coaching,
- ...

Il peut s'agir de projets au sein d'associations :

- Qui visent des publics qui sont dans des périodes de transition particulièrement favorables aux changements de comportements (Ex : les jeunes parents, les étudiants, les jeunes adultes en formation, les nouveaux arrivants, les mouvements de jeunesse...);
- impliquées dans la cohésion sociale, les échanges culturels, l'éducation permanente, la lutte contre la fracture numérique, les groupes en alphabétisation... et qui sont susceptibles de sortir des publics déjà acquis au zéro déchet, etc. (Ex : défis zéro déchet pour des adultes apprenant en français langue étrangère) ;
- Qui souhaitent modifier une de leurs pratiques (ex : tournois de sport, stage pour enfants, etc.) pour la rendre « zéro déchet », entraînant de ce fait une sensibilisation et un changement de comportement des publics qui y participent ;
- Qui permettent la constitution de matériel de sensibilisation/d'animation adapté aux groupes cibles <sup>1</sup>.

### Priorités

- Pour les projets qui prévoient un parcours et une démarche avec un fil conducteur qui peut être, par exemple :
  - o sur une thématique spécifique (Ex : sensibilisation à la fabrication de produits d'entretien déclinés en plusieurs séances incluant par exemple la sensibilisation à la surconsommation, les représentations liées à la notion de propre ou de l'hygiène, au rôle de la publicité, l'impact sur la santé, les méthodes pour faire soi-même, les magasins qui vendent en reemplissable...);
  - o sur une porte d'entrée vers le zéro déchet qui est spécifique (Ex : le Do-It-Yourself et ses déclinaisons en fabriquer ses propres produits d'entretien, de cosmétique, de produits de peinture, de pesticides naturels, de upcycling, etc.) ;
  - o sur toutes les facettes du zéro déchet : (ex : de la sensibilisation à l'achat en vrac en passant par la réparation, ou la promotion de la location, le prêt, le partage, sensibilisation à l'abandon d'objets jetables : paille, gobelets/mug, lingettes, etc.) ;
  - o Etc.

---

<sup>1</sup> La liste des outils de communication disponible à Bruxelles Environnement est disponible sur le site Internet : [zerodechet.environnement.brussels](http://zerodechet.environnement.brussels).



- Pour des projets susceptibles d'être poursuivis les années ultérieures même si les groupes de participants changent (pérennisation du projet);
- Aux projets de sensibilisation à large impact ;
- Aux projets permettant l'objectivation des changements entre le début de projet et la fin du projet.

### 3. Développer de nouveaux services/infrastructure Zéro déchet

Ces dernières années, des initiatives très intéressantes ont émergé permettant la consommation collaborative, la mutualisation d'équipements, le réemploi des biens : give boxe<sup>2</sup>, donnerie physique ou virtuelle spécialisées (Ex : donnerie au sein d'un club de sport, entre unités scouts, etc.) bibliothèque d'outils, de matériels de puériculture, espace de travail partagé... Cependant, ces initiatives ne sont pas accessibles à tous les Bruxellois. La Région souhaite soutenir la création de nouvelles initiatives de location, prêt, partage, réparation, ou upcycling. Il peut s'agir soit de répliquer des projets existants, soit d'inventer et de tester de nouvelles formes de location, prêt, partage, réparation, upcycling. Des projets de plateforme Internet sont également envisageables.

#### Priorités

Pour les projets de réplication :

- aux projets dont la faisabilité technique et économique est démontrée ;
- aux projets implantés dans une zone géographique non pourvues d'équipements ou de services similaires ;
- aux projets accessibles à un large public (accessibilité géographique, financière, heures d'ouverture...)

Pour les projets innovants :

- La nouveauté de l'approche (méthode, équipement ciblés, etc.)
- Aux projets ayant un impact important sur la réduction des déchets ou sur les changements de comportement souhaités ;
- Aux projets susceptibles d'être poursuivis les années ultérieures.

#### Projets exclus

Les projets émanent de porteurs de projet éligibles à d'autres appels à projet :

- L'offre « le Zéro Déchet à l'école » pour les écoles ;
- L'appel à projet thématiques durables annuel pour les communes et CPAS ;
- L'appel à projet « Inspirons le quartier » pour les initiatives collectives citoyennes ;
- L'appel à projet « Commerce zéro déchet » pour les commerces et HoReCa ;
- L'appel à projet « Becircular » pour les projets d'économie circulaire menés par les entreprises bruxelloises ;

---

<sup>2</sup> Les give boxe de rue sont régulièrement vandalisées à l'opposé de give boxe dans des lieux permettant une relative surveillance et une gestion (Bibliothèque, école, ...).





- Les appels à projet « Good food ».

Sont considérés comme « Good Food », les projets de :

- Production alimentaire urbaine pour les particuliers ;
- Développement et aménagement de potagers et de vergers (avec une attention pour les actions de sensibilisation nécessaires et l'implication d'un expert technique) ;
- Projets qui soutiennent des initiatives de circuits courts dans la Région de Bruxelles-Capitale (un marché de producteurs locaux, un projet spécifique d'épiceries sociales pour soutenir les circuits courts, les groupes d'achats, etc.) ;
- Réduction du gaspillage alimentaire, des pertes alimentaires/des invendus/des excédents alimentaires ;
- Logistique (camion, frigo, etc.): lors de la collecte et de la distribution des produits invendus par des acteurs de l'aide sociale ou dans un but similaire ;
- Projets pour la transformation d'alimentation invendue/d'excédents alimentaires.

L'ensemble des appels à projet proposés par Bruxelles Environnement sont publiés sur le site : <https://environnement.brussels/guichet/appels-projets>

De même, les projets émanant de structures soutenues pour le même objet par Bruxelles Environnement ne seront pas retenus : repair café, compostages individuels et collectifs, etc.

En complément, les donneries, prêteries, plateformes d'échange non spécialisées dans leurs objets, et/ou bénéficiaires sont exclues étant donné que les pouvoirs publics locaux et/ou régionaux souhaitent les développer à l'échelle de leur territoire.

Enfin, les projets d'asbl financées par d'autres organismes (ex : une association réalisant des ateliers de formations de produits d'entretien pour un CPAS, une commune, etc.) seront également exclus.

## Exigences liées à l'ensemble des projets

- L'exécution des projets doit déboucher sur des réalisations concrètes et durables dans le temps.
- Chaque projet doit proposer des critères d'évaluation (qualitative et quantitative) afin de permettre une évaluation du projet.
- Avoir un porteur de projet motivé et qui s'engage à suivre les formations proposées par le facilitateur Zéro Déchet et décrites au chapitre « ce qui est mis à disposition » du présent règlement ;
- Les projets sélectionnés ont une durée maximale de 18 mois après la sélection par le jury. Le planning des projets doit tenir compte d'un délai d'au moins 4 mois entre l'introduction du projet et le lancement de celui-ci en cas d'acceptation (délai de procédure).
- Les ateliers, actions, animations mises en place grâce au subside doivent être accessibles au plus grand nombre et la politique tarifaire sera examinée par le jury ;



- Les projets soutenus doivent s'engager à rendre publics les résultats de leur projet afin de servir de témoignage et inspirer d'autres porteurs de projet et les Bruxellois en général. Une fiche de synthèse du projet devra être rédigée et illustrée à la fin du projet.

Points d'attention :

- Disposer au préalable des équipements en lien avec les animations est un plus (cuisine, outillage pour la réparation, la couture, etc.) ;
- Plusieurs associations peuvent rentrer un projet commun bénéficiant d'un subside unique non majoré ;
- Certains projets s'ils sont portés par plusieurs associations ou des associations couple sont susceptibles d'avoir un impact important sur le public visé ou de bénéficier d'économie d'échelle par exemple sur le poste « outil de communication » ;
- Les modalités de mise à disposition des outils adaptés aux publics cibles devront être précisées dans le formulaire de candidature (outil mis gratuitement à disposition de toute association qui en fait la demande, contre paiement d'un prix symbolique, cession des droits à BE, ...).



## Ce qui est mis à disposition

### Aide financière

La Région bruxelloise a dégagé un budget total de 200.000 € pour l'édition 2018 -2019.

L'aide accordée aux porteurs de projet se compose d'une aide financière, qui permettra de concrétiser le projet.

- Le financement des projets de catégorie 1 « ateliers ouverts au grand public » et 2 « sensibilisation de groupes cibles particuliers » sont limités à maximum 6.000 euros.
- Les projets de catégorie 3 « Développer de nouveaux services/infrastructure Zéro Déchet » sont susceptibles d'avoir des besoins en investissement, en expertise ou en communication plus grands du fait de leur caractère innovant ou liés à des investissements en matériels. Ces projets peuvent bénéficier d'un financement plus important pouvant monter jusqu'à maximum 15.000 euros pour autant que ce montant soit justifié et argumenté.

Une association ne peut rentrer qu'un seul projet.

Une association qui a bénéficié d'une subvention lors de l'édition 2018-2019 reste éligible pour les autres éditions pour autant qu'elle montre une autonomisation, des résultats solides et/ou un enrichissement ou un élargissement du projet.

Les dépenses subventionnées doivent répondre aux conditions suivantes :

- les dépenses ont été réalisées pendant la période couverte par le subside;
- les dépenses ont été effectivement engagées par le bénéficiaire du subside;
- les dépenses ont été reprises dans la comptabilité, sont identifiables et contrôlables.

Ce financement peut couvrir, selon la nature du projet et sa catégorie :

- les frais de personnel affecté au projet sur base d'une clé de répartition prévue ;
- La rétribution de tiers et de sous-traitants, les honoraires, les vacataires ainsi que le défraiement de bénévoles, dans la limite des montants autorisés par la réglementation en vigueur ;
- Les nouveaux loyers et charges locatives qui sont indispensables à l'établissement du projet sur base des contrats de location ;
- Les frais de communication ;
- Les frais de fonctionnement dont les achats nécessaires au projet (ex : machine à coudre, outils de bricolage, armoires de stockage, etc.) ; abonnement à un service de mutualisation d'équipements ; achat de matériels et consommables pour l'organisation d'atelier de transfert de savoir-faire ou démonstrations ;
- Les frais de véhicules et de déplacements s'ils sont directement liés au projet ;
- Les frais administratifs directement générés par le projet.

Dans la mesure où des formations orientées Zéro Déchet seront organisées, les frais liés à la participation à d'autres formations du même type ne seront pas pris en charge par le présent subside.



Les dépenses envisagées doivent être réparties en fonction des postes décrits dans le formulaire de candidature.

### Aide méthodologique

En plus de l'aide financière, les projets pourront bénéficier d'un accompagnement tout au long du projet avec un facilitateur Zéro Déchet désigné. Cet accompagnement se concrétise par 3 rencontres au début, en cours et en fin de projet, ainsi que l'accès à un Helpdesk pour des questions techniques liées à sa réalisation concrète. Ces trois rencontres ont également pour objectif de valider le bon déroulement du projet.

Le facilitateur est pour l'édition 2018-2019 un consortium de 3 associations : Espace environnement, Zéro Waste Belgium et Ecoconso.

### Formations

Un certain nombre d'associations dispose déjà d'un savoir-faire en matière d'animation, de formation ou de zéro déchet. D'autres, non. C'est pourquoi un catalogue de formations pour permettre le développement des compétences des porteurs de projet en matière de zéro déchet et d'accompagnement au changement sera mis à disposition. La pédagogie proposée permettra d'expérimenter les comportements et les méthodes.

A la fin des modules de formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les enjeux en matière de déchets et de ressources ;
- Argumenter avec le grand public et les publics spécifiques des associations pour promouvoir les comportements zéro déchet ;
- Prendre en charge en toute autonomie une formation aux nouveaux comportements enseignés ;
- Mobiliser de bonnes pratiques d'animation en lien avec le Zéro Déchet;
- Identifier les ressources et prestataires pour mener à bien des activités zéro déchet (où chercher les référentiels, à qui poser des questions complémentaires, avec quels autres partenaires potentiels travailler, etc.).

Ces formations seront données par le facilitateur Zéro Déchet dans le 1<sup>e</sup> trimestre de 2019 et ouvertes gratuitement aux porteurs/acteurs de projet des associations. Le fait de désigner au sein du groupe une personne qui s'engage à suivre les formations proposées par le facilitateur Zéro Déchet est repris dans les critères d'éligibilité décrits dans le présent règlement.

### Outils de sensibilisation

Dès septembre 2018, un site Internet ([www.zerodechet.environnement.brussels](http://www.zerodechet.environnement.brussels)) sera dédié au Zéro Déchet et reprendra un grand nombre d'informations et d'outils sur le zéro déchet :

- Des témoignages ;



- Un « Calculateur déchet » pour suivre les résultats de familles qui se mettent au défi de réduire leur déchet ;
- Un outil « Engagez-vous ! » pour recevoir régulièrement des conseils ZD adaptés ;
- Une newsletter mensuelle
- Une page Facebook pour faire le lien entre les membres d'une communauté ZD en pleine croissance ;
- Des conseils et informations.

Différentes brochures et documents sur la thématique du zéro déchet sont disponibles gratuitement. Pour plus d'info : [www.zerodechet.environnement.brussels](http://www.zerodechet.environnement.brussels).

### Agenda des événements « Zéro Déchet »

Chaque association a l'occasion de publier ses événements/ateliers/actions, sur la page [www.zerodechet.environnement.brussels](http://www.zerodechet.environnement.brussels). Ces événements seront régulièrement promus dans les outils d'information de Bruxelles Environnement.

Pour encoder une action :

<https://participez.environnement.brussels/node/add/initiatives?thema=35>

### Mise en réseau des acteurs

Des rencontres entre les différents acteurs et porteurs de projet Zéro Déchet seront organisées pour favoriser les collaborations et synergies. Ces 2 à 3 rencontres, d'une durée d'1/2 journée chacune, seront préparées et animées par l'intermédiaire des facilitateurs Zéro Déchet dans un esprit de convivialité et de participation. Les participants en seront les acteurs à part entière, dans la mesure où il s'agira avant toute chose de valoriser leurs retours d'expérience et de permettre les échanges horizontaux entre chacun.

### Mise à l'honneur des projets

Chaque année, les projets et les citoyens impliqués dans le zéro déchet seront mis à l'honneur. En 2018, le salon du Zéro Déchet aura lieu le 17 novembre à Tour & Taxis.

## Procédure

### Critères d'éligibilité

Pour participer à l'appel à projet :

- Les projets devront être menés par un porteur de projet ancré en Région de Bruxelles-Capitale, ayant un siège social, un siège d'exploitation, domicilié ou ayant une activité principale en lien avec l'appel à projet sur le territoire de la Région et s'adresser/porter sur un public qui habite ou est présent à Bruxelles ;



- Un formulaire de candidature complet devra être rentré dans les délais prescrits et validé par une personne habilitée à engager l'association conformément à ses statuts;
- Un projet doit s'inscrire dans l'une des catégories de projets recherchés telles que décrites dans le règlement d'appel à projet ;
- Chaque projet doit poursuivre les objectifs de cet appel ;
- Un porteur de projet motivé doit être désigné au sein du groupe et s'engager à suivre les formations proposées par le facilitateur Zéro Déchet ;
- Une association peut soumettre maximum 1 projet.

Pour la catégorie de projet 1 « des ateliers ouverts au grand public », il faut également disposer de locaux et/ou d'infrastructures qui sont accessibles au public et disponibles pour l'activité ou avoir un accord de principe sur la mise à disposition de locaux par d'autres organismes (Ex : centre culturel, commune, etc.).

Pour la catégorie de projet 2 « La sensibilisation de groupes cibles particuliers », il faut également :

- Disposer de locaux/ salles de réunion disponibles et accessibles aux membres du groupe ;
- Travailler avec des groupes qui se réunissent avec une certaine fréquence.

### Critères de sélection

Des projets seront retenus pour chacune des catégories de projets telles que décrites dans le règlement de l'appel à projet.

Le jury veillera à atteindre un équilibre dans le choix des projets, en ce qui concerne la variété dans le type de projet (aussi bien au niveau de l'envergure que du contenu), les différents groupes cibles et les différents endroits de la Région.

Le jury sélectionne les projets sur la base des critères suivants :

- La concordance entre le projet, les objectifs et les priorités correspondantes à la catégorie de projet sélectionnée ;
- Le caractère réaliste du projet concernant :
  - o La méthode décrite et les étapes de mise en œuvre du projet ;
  - o La solidité et la pertinence du budget proposé ;
  - o Le planning proposé ;
  - o la présence des partenariats adéquats ;
- le caractère durable (le dossier de candidature montre que le projet évite l'effet « one shot ») et ses possibilités de pérennisation sans soutien financier ultérieur ;
- L'impact potentiel du projet et les retombées concrètes du projet et la cohérence entre l'impact du projet et le subside demandé ;



- La nouveauté afin de voir comment un projet vient compléter utilement le dispositif existant/ l'offre existante (en termes de type d'activité, nombre d'activités, ampleur des activités, ouverture des activités) ;
- La qualité du dossier de candidature
  - o L'identification claire des publics cibles
  - o L'identification claire des moyens disponibles
  - o Les critères et la méthode d'auto-évaluation

### Introduction des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature doivent être complétés via les formulaires prévus par l'administration. Ils doivent être remis au **plus tard le 11 octobre à 09h00**.

Par e-mail, à l'attention de Marie Claude Geleyn - Bruxelles Environnement Département Déchet : [mcgeleyn@environnement.brussels](mailto:mcgeleyn@environnement.brussels)

### Jury

Les projets seront évalués et sélectionnés par un jury composé :

- d'experts spécifiques de Bruxelles Environnement;
- D'un expert indépendant.

Un représentant de la Ministre de l'Environnement sera présent à titre d'observateur.

Le facilitateur Zéro Déchet analyse les dossiers, prépare les grilles d'analyse, répond aux questions des membres du jury mais ne participe pas au choix des projets. Les propositions de décision sont motivées.

La sélection se fait selon les étapes suivantes :

- Analyse des projets au niveau des critères d'éligibilité ;
- Analyse du contenu du dossier par rapport aux critères de sélection;
- Etablissement d'un PV motivant les décisions.

L'enveloppe financière prévue au budget de 2018 (100.000 euro) sera attribuée principalement aux petits projets de moins de 6.000 euro pour permettre un traitement administratif rapide et un engagement en décembre 2018.

Les projets de maximum 15.000 euro seront engagés sur l'enveloppe budgétaire de 2019 (100.000 euro) car ils nécessitent un traitement administratif plus long et acceptent un démarrage dans le 1e semestre de l'année 2019.



## Démarrage du projet

Le projet peut commencer uniquement après réception de la notification officielle du subside. Le paiement s'effectue en plusieurs tranches dont une partie à la notification (20 %). Les délais sont fixés en fonction de l'agenda spécifique du projet. Les documents types seront fournis par l'administration.

## Plus d'information

- Helpdesk du facilitateur Zéro Déchet : [facilitateur\\_zerodechet@environnement.brussels](mailto:facilitateur_zerodechet@environnement.brussels)